

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 AOÛT 2024**

Séance ordinaire du 5 août 2024

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 5 août 2024 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2024-08-792

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-793

Procès-verbal : juillet 2024

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en juillet 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2024, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-794

Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 août 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 213 577,55 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 août 2024.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 AOÛT 2024**

2024-08-795

Fabrique : demande de don

Considérant la demande de la Fabrique datée du 1^{er} août 2024 pour un don de 200 \$ et le prêt de la plaque de cuisson appartenant à la Municipalité dans le cadre de la journée de vente de garage qui se tiendra sur le terrain de l'église le 31 août prochain (remis au 1^{er} septembre en cas de pluie);

Considérant que le Conseil est favorable à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 200 \$ à la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Brigide et le prêt d'équipement tel que demandé, et ce, gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-796

Régie des incendies : loyer 2025

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville loue un espace évalué à 275,3 mètres carrés dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec du mois de mai 2024 est de 3,1 %;

En conséquence, Monsieur le Luc Daigneault propose :

- de fixer le tarif de location pour l'année 2025 à 38,49 \$ le mètre carré, soit une augmentation de 3,1 % par rapport au tarif de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

La lettre datée du 15 juillet 2024 de la vice-première ministre des Transports et de la Mobilité durable accordant à la Municipalité une aide financière maximale de 13 553 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale est déposée.

2024-08-797

Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) : reddition de compte

Dossier : LEE62662-56105(16)-20240423-008

Considérant que le Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 AOÛT 2024**

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les dépenses d'un montant de 38 021,37 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-798

Passage piétonnier : déplacement des équipements

Considérant qu'à la demande du Ministère des Transports, le passage piétonnier situé sur la rue Principale (Route 104) doit être déplacé;

Considérant la soumission reçue pour le déplacement de l'équipement Kali-Flash;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat à Kalitec, selon les termes de la soumission datée du 5 juillet 2024, pour un montant de 2 498,18 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-799

Gestion des eaux de pluie

Considérant que l'eau est indispensable à la vie et qu'elle est une ressource vulnérable et épuisable;

Considérant que l'eau est une ressource faisant partie du patrimoine commun et qu'il importe de la préserver et d'en améliorer la gestion pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures;

Considérant la conservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques;

Considérant l'importance de favoriser une gestion de la ressource en eau et des milieux qui lui sont associés dans une perspective de développement durable;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 AOÛT 2024**

Considérant la situation actuelle et future provoquée par les changements climatiques de l'eau potable dans le Haut-Richelieu, sa qualité et sa disponibilité, des coûts monétaires et en ressource humaine importante pour sa distribution;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un objectif commun et partager des moyens pour la préservation de la ressource naturelle dans les municipalités de la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville participe à la réalisation de l'objectif de préserver l'eau sous toutes ses sources sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu en :
 - déclarant que l'eau de surface et l'eau souterraine, dans leur état naturel, sont des ressources qui font partie du patrimoine commun;
 - mettant de l'avant des initiatives concrètes visant une réduction de la consommation d'eau pour l'ensemble de la municipalité;
 - adhérant à la campagne de sensibilisation à l'économie d'eau potable du ministère des Affaires municipales sous le thème *Votre eau, c'est notre eau à tous* qui illustre la cascade d'impact découlant de plusieurs gestes quotidiens liés à une consommation excessive liée à cette précieuse ressource.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-08-800

Filtre à sable : appel d'offres pour services professionnels

Considérant qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin qu'une firme de professionnels en ingénierie soit retenue dans le cadre de la mise à niveau du traitement de l'eau potable par l'installation d'un filtre à sable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la parution d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);
- d'autoriser les frais de publication de l'appel d'offres;
- de nommer Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de personne responsable de l'octroi du contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2024 est déposé au Conseil.

2024-08-801

Fête des familles

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues dans le cadre de la *Fête des familles* qui se tiendra le samedi 21 septembre 2024;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
5 AOÛT 2024**

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la tenue de la *Fête des familles* et une dépense pour un montant maximal de 4 400 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués au document.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2024-08-802

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose de lever la séance :

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 19 août 2024

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 19 août 2024 à 19 h, à laquelle sont présents :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
19 AOÛT 2024**

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Avis de convocation

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

Avis de motion **Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées.**

Monsieur le conseiller Michel Lemaire donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées.

Le projet de règlement 2024-469 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.**

Monsieur le conseiller Mario Daigneault donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

Le projet de règlement 2024-470 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable.**

Madame la conseillère Annie Soutière donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable.

Le projet de règlement 2024-471 est déposé et présenté.

Avis de motion **Règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Le projet de règlement 2024-472 est déposé et présenté.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
19 AOÛT 2024**

2024-08-803

Règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux : adoption du projet

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 2024-472 a été présenté lors de la séance extraordinaire tenue le 19 août 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le projet de règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation sera tenue au Centre municipal le jeudi 29 août 2024 à 19 h, concernant les règlements d'emprunt numéros 2024-469, 2024- 470 et 2024-471 relatifs à l'aqueduc et l'égout, ainsi que le Règlement 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

Période de questions :

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature de la résolution

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de la résolution qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Assemblée publique de consultation

Règlement numéro 2024-469 décrétant une dépense et un emprunt de 925 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau du poste de pompage principal des eaux usées.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
29 AOÛT 2024**

Règlement 2024-470 décrétant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées.

Règlement 2024-471 décrétant une dépense et un emprunt de 1 720 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents d'amélioration et de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable.

Règlement 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux

Assemblée publique de consultation tenue le jeudi 29 août 2024 à 19 h, au centre municipal situé au 509, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que Messieurs Michel Fecteau et Jason Morin, représentants du projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc, sont également présents.

Environ 56 personnes sont présentes dans la salle.

Monsieur le maire, Mario van Rossum, présente un diaporama visuel. La section concernant le développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc est présentée par Monsieur Jason Morin.

Les projets de règlement d'emprunt 2024-469, 2024-470 et 2024-471 sont présentés et expliqués. Les projets de règlement seront soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et de la ministre des Affaires municipales.

Le projet de règlement numéro 2024-472 relatif au paiement d'une contribution destinée à financer tout ou partie des dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux est présenté et expliqué.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique se termine vers 20 h 15.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière